



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

# **Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse**

**Girard, Gabriel**

**Rouen, 1788**

292. Changement. Variation. Variété.

---

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60158](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60158)

térieures qui y font obstacle : mais *approfondir* c'est *creuser* plus avant, parce que c'est *creuser* encore pour parvenir à donner plus de profondeur à l'excavation.

Dans le sens figuré, il y a entre ces mots la même analogie & la même différence ; ils marquent tous deux l'opération par laquelle on parvient à découvrir ce qu'il y a dans une matière de plus abstrus, de plus compliqué, de plus caché : mais *creuser* a plus de rapport au travail, & à la progression lente des découvertes ; *approfondir* tient plus du succès, & désigne mieux le terme du travail.

On doit d'autant moins *creuser* les mystères de la religion, qu'il est impossible de les *approfondir* ; parce qu'il est à craindre que, piquée de l'inutilité de son examen, la raison par orgueil n'aime mieux les juger faux que de les croire incompréhensibles.

J'ai *creusé* autant que j'ai pu les principes généraux du langage : je ne croirai pas ma peine perdue, quand elle ne serviroit qu'à prouver que l'on doit, & que l'on peut les *approfondir*.  
(B.)

## 292. CHANGEMENT. VARIATION. VARIÉTÉ.

Termes qui s'appliquent à tout ce qui altere l'identité, soit absolue, soit relative, ou des êtres ou des états.

Le premier marque le passage d'un état à un autre ; le second, le passage rapide par plusieurs états successifs ; le dernier, l'existence de plusieurs individus d'une même espèce sous des états en partie semblables, en partie différents, ou d'un même individu, sous plusieurs états différents.

Il ne faut qu'avoir passé d'un seul état à un autre pour avoir *changé*; c'est la succession rapide sous des états différents qui fait la *variation*: la *variété* n'est point dans les actions, elle est dans les êtres; elle peut être dans un être considéré solidairement, elle peut être entre plusieurs êtres considérés collectivement.

Il n'y a point d'homme si constant dans ses principes, qu'il n'en ait *changé* quelquefois: il n'y a point de Gouvernement qui n'ait eu ses *variations*: il n'y a point d'espece dans la nature qui n'ait une infinité de *variétés* qui l'approchent ou l'éloignent d'une autre espece par des degrés insensibles. Entre ces êtres, si l'on considère les animaux, quelle que soit l'espece d'animal qu'on prenne, quelque soit l'individu de cette espece qu'on examine, on y remarquera une *variété* prodigieuse dans leurs parties, leurs fonctions, leur organisation, &c.  
(a). ( *Encycl. III*, 132. )

(a) Voyez tome I, art. 202 & 203.

### 293. FAUTE. CRIME. FORFAIT. PÉCHÉ. DÉLIT.

\* *Faute*, *crime* & *forfait* expriment une mauvaise action relativement au degré de méchanceté: la *faute* est moins grave que le *crime*; le *crime* moins grave que le *forfait*. Le *crime* est la plus grande des *fautes*; le *forfait* le plus grand des *crimes*.

Les loix n'ont presque point décerné de peines contre les *fautes*; elles en ont attaché à chaque *crime*; elles sont quelquefois dans le cas d'en inventer pour punir les *forfaits*.

Il y a des *fautes* plus ou moins graves, des *crimes* plus ou moins grands, des *forfaits* plus